

AGRICULTURE.

Apiculture.—Les ruches abritent des essaims d'espèces différentes, en vue de la comparaison de leur rendement respectif. L'élevage des abeilles et la commercialisation des produits apicoles sont minutieusement étudiés tant à la Ferme qu'au moyen d'expériences poursuivies en d'autres localités de la province, sur ses indications. Des inspecteurs visitent les ruchers de la province en vue d'assurer leur activité et leur salubrité.

MANITOBA.

Collège d'Agriculture de Winnipeg.—La culture expérimentale y fut inaugurée au printemps de 1915; elle a été divisée en trois sections: céréales, fourrages, sol et assolement. La section des céréales se consacre aux essais des variétés, s'efforçant d'améliorer les meilleures d'entre elles par sélection et hybridisme. La section des fourrages se préoccupe de créer des pâturages et des aliments d'hiver aux bestiaux, par les mêmes procédés que ci-dessus. Parmi les plantes fourragères soumises à des expériences de cette nature, sont: la luzerne, le trèfle rouge, le trèfle incarnat, la fléole, le ray-grass de l'ouest et le brome inerme, le maïs d'ensilage et les racines à bestiaux. La section du sol et de l'assolement a surtout à répondre aux questions qui lui sont posées par les cultivateurs relativement à ces matières; afin de les renseigner en connaissance de cause, elle a en cours 64 expériences couvrant plus de 1,000 parcelles, y compris les parcelles-témoins. Les sections de la botanique, de l'horticulture, du génie civil et du bétail contribuent à l'oeuvre commune.

SASKATCHEWAN.

Collège d'Agriculture de Saskatoon.—Ce collège possède une ferme de 880 acres, consacrée à l'agriculture diversifiée. On y produit du blé, de l'avoine, de l'orge, des pois, du lin, du maïs, des racines, du ray-grass de l'ouest et de la luzerne, tant pour l'alimentation du bétail du collège que pour la vente. Ce bétail se compose de chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles, soit pour les travaux des champs soit pour servir aux expériences. L'on étudie la valeur des terres de la prairie, sous des cultures différentes, pour l'alimentation du bétail de boucherie et des troupeaux laitiers; la constitution de troupeaux de moutons, par la sélection de brebis communes; la construction de bergeries, porcheries et poulaillers, à bon marché; la production pour l'ensilage de récoltes autres que le maïs, telles que l'avoine, les pois, le trèfle, la luzerne; l'élevage des bouvillons au grand air. Un autre quart de section est affecté aux enquêtes concernant le défonçage du sol, la culture, l'essai des variétés et l'assolement. Le labourage comprend: (a) les terres vierges (b) les chaumes (c) les jachères cultivées. On procède à des essais sur chaque variété connue des cultures qui se pratiquent dans l'ouest, sous des conditions différentes, en variant l'époque des semailles, des labours et des moissons. Des rotations qui comprennent 120 espèces de cultures, tant annuelles que vivaces, combinées de toutes les façons possibles, sont en cours. On étudie les effets de différents engrais chimiques employés soit isolément, soit mélangés ensemble, soit concurremment avec le fumier de ferme—frais ou fermenté—sur la